



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/11/11

Reçu en Préfecture le : 30/11/11  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 28 novembre 2011  
D-2011/692**

***Aujourd'hui 28 novembre 2011, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Présent jusqu'à 16h12 (Monsieur Martin président à partir de 16h12)

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Madame Walryck (présente jusqu'à 16h00)*

**Excusés :**

Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Sylvie CAZES, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Prestations de services en assurance pour la Ville de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de garantir les risques de la Ville de Bordeaux, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Affaires Juridiques.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé, en premier, les offres des sociétés suivantes :

Lot n°1 : Dommages aux biens, tous risques informatiques, bris de machines et frais supplémentaires

Faute de réponse satisfaisante, ce lot a été déclaré infructueux et fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Toutefois, afin de préparer au mieux la nouvelle consultation, il convient de procéder à un audit préalable.

Dans ce cadre, un avenant de prolongation d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 doit être conclu avec notre titulaire actuel, le courtier GRAS-SAVOYE et l'assureur ALLIANZ.

La prime proposée par le titulaire s'élève à 775 970,74 euros T.T.C.

Lot n°2 : Responsabilité civile

Compagnies GRAS-SAVOYE GRAND SUD-OUEST / AXA FRANCE – AXA ASSURANCES IARD.

Le montant annuel de la prime s'élève à 216 401 € TTC pour une masse salariale de 180 498 975 €

Lot n°3 : Flotte automobile

Compagnies SUBERVIE ASSURANCES / COVEA FLEET

Le montant annuel de la prime s'élève à 298 000 € TTC.

Lot n°4 : Tous risques expositions et risques spéciaux  
Lot déclaré sans suite compte tenu de la complexité du dossier et du manque de lisibilité des offres reçues.

Ces marchés seront conclus pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- à signer l'avenant au marché M050571 après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense en résultant sera imputée à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020, article 616.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 novembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**